

ASSURANCE VIE

Pilier de la gestion de patrimoine de votre groupe familial

Faire fructifier un capital

Mettre en place une épargne programmée

Diversifier votre épargne

Préparer ma retraite



Assurer l'avenir de mes proches

Préparer les aléas de la vie

Transmettre mon patrimoine

Disponibilité



Fiscalité



Rendement



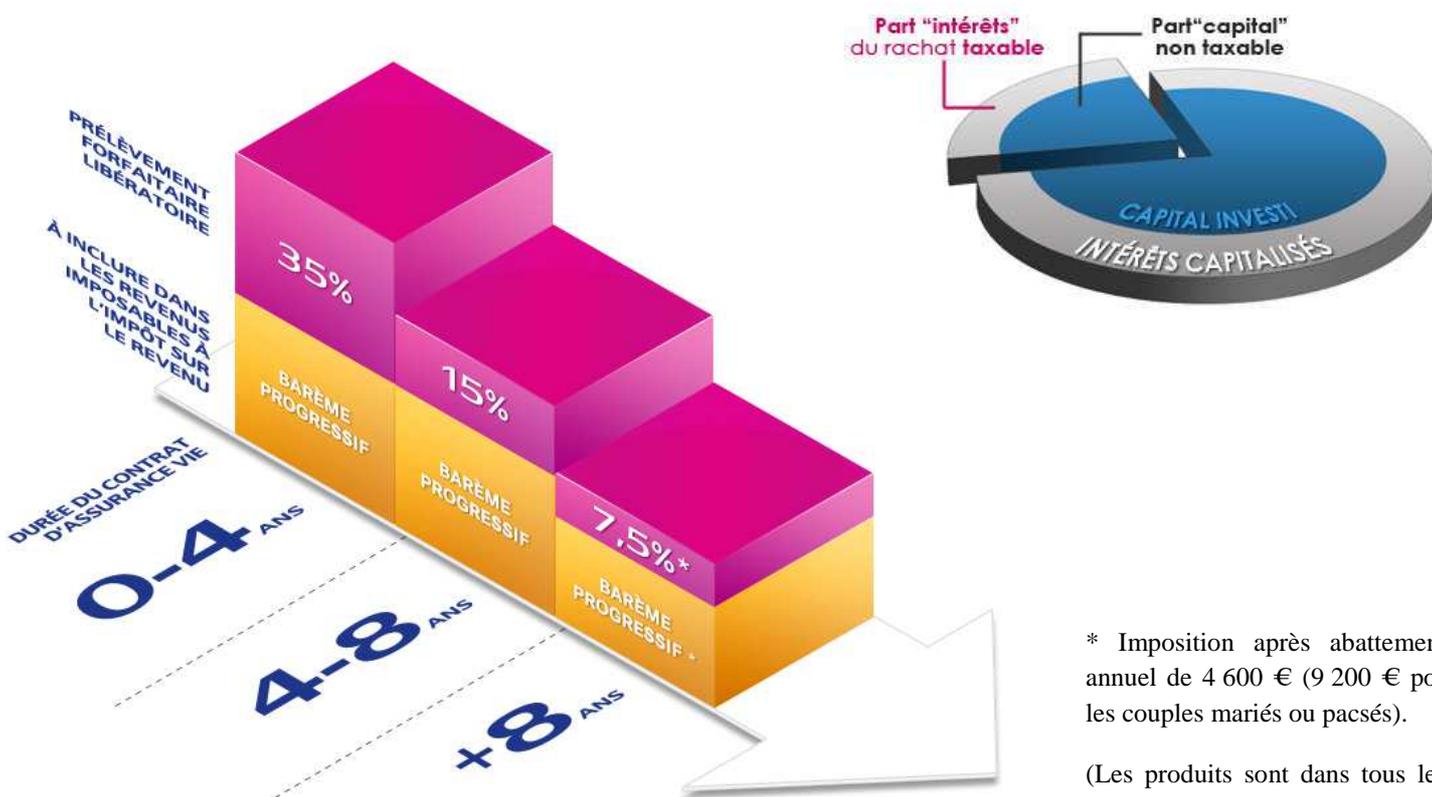
Succession



Et solidité financière de nos partenaires gage de sécurité

... Dans un cadre fiscal avantageux...

En cas de vie

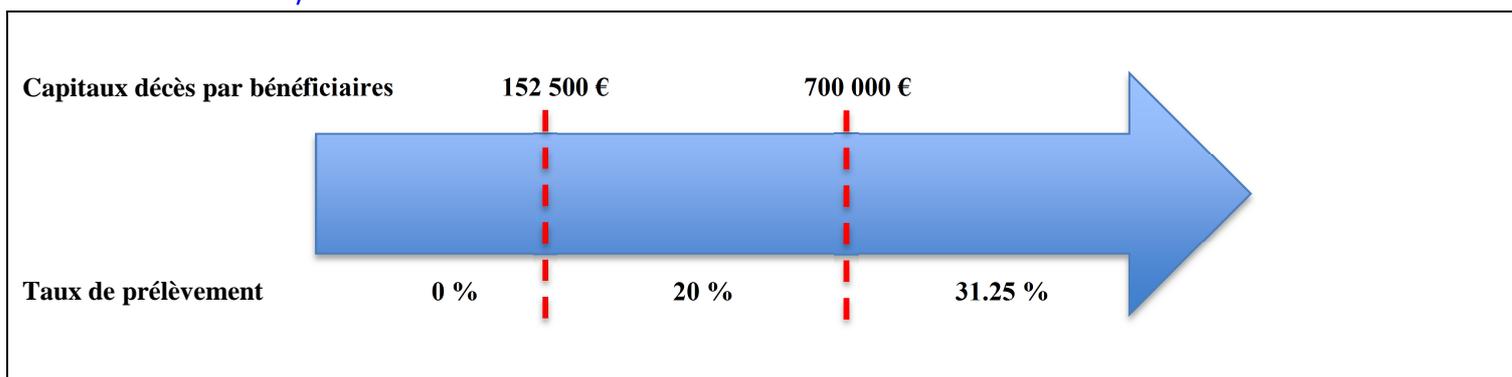


* Imposition après abattement annuel de 4 600 € (9 200 € pour les couples mariés ou pacsés).

(Les produits sont dans tous les cas soumis aux prélèvements sociaux)

En cas de décès

Contrats souscrits et primes versées avant 70 ans



Contrats souscrits et primes versées après 70 ans

Droits de succession au-delà d'un abattement de 30 500 € de capital par souscripteur et de tous les intérêts capitalisés.

Demandez une étude personnalisée à votre Conseiller *THIBON Jean-Marc*.

Document d'information commerciale non contractuel.

Le traitement fiscal dépend de la situation personnelle de chaque client et est susceptible d'évoluer dans le temps. Les instruments financiers sélectionnés ou supports de gestion dans le cadre de proposition d'optimisation fiscale peuvent ne pas être appropriés à tous les investisseurs. AFJ PATRIMOINE invite ceux-ci à prendre connaissance des documents légaux des supports proposés et risques associés avant toute souscription.